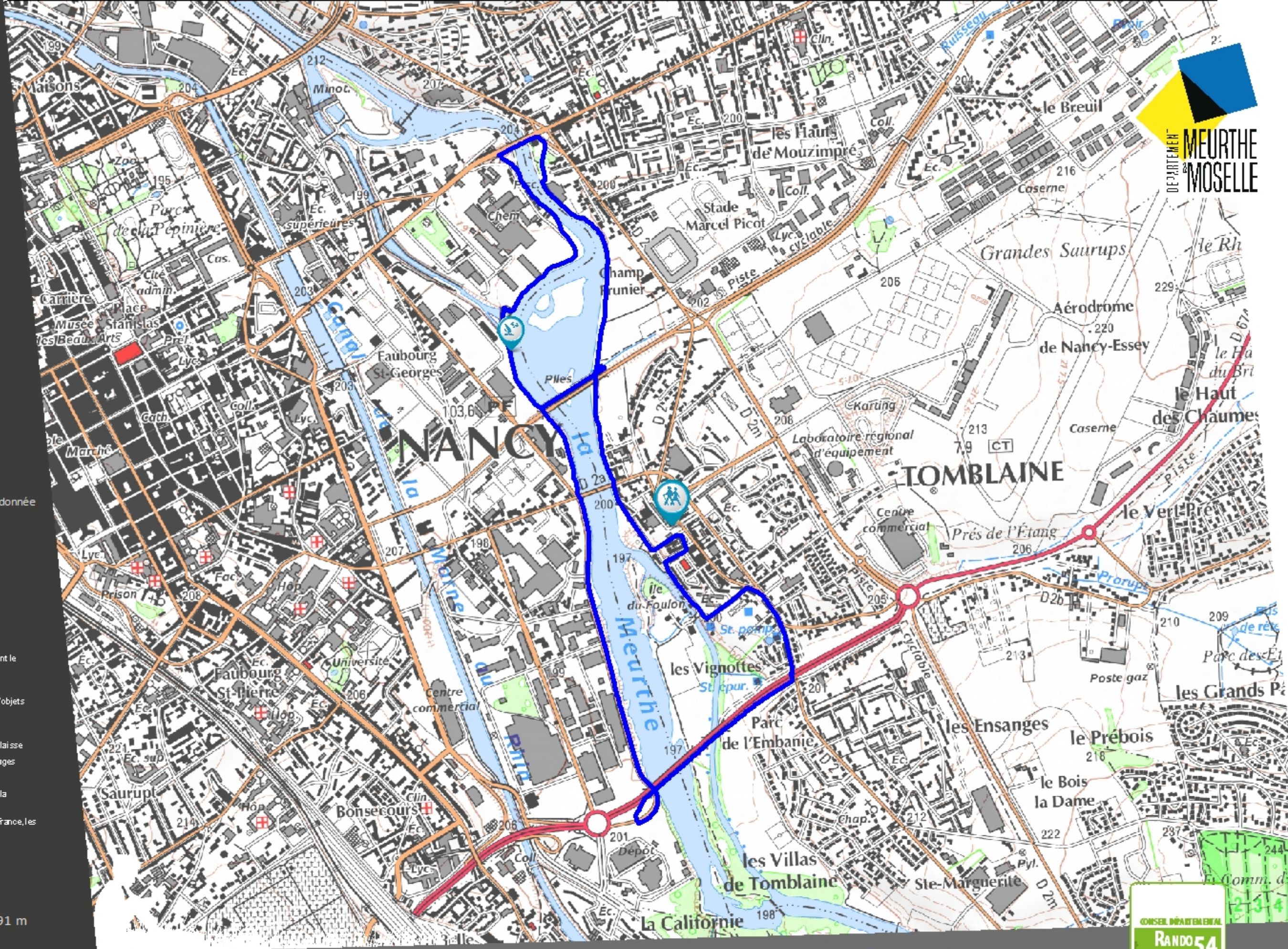




Site de sport de nature



DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

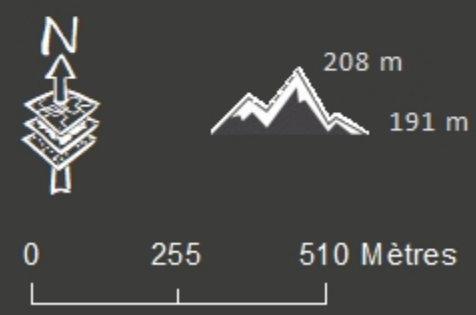


http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-ecologique/randonnee

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



- Règlement d'usage sur les sentiers
- Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place
 - Rester sur le chemin balisé
 - Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
 - Ne pas camper, fumer, ni faire de feu
 - Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
 - Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
 - Ne pas cueillir de plantes
 - Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com
 - Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



Circuit 20
de Saint-Max à Tomblaine
Itinéraire d'intérêt local

6,50 km - 2h

- Itinéraire pédestre
- Variante possible
- Départ principal Tomblaine
- Place René Herbuvaux



DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 18/12/2018

Contact : ARSEM - secretariat.arsem@gmail.com